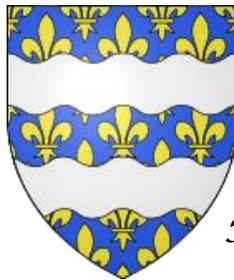




Mars 2009

Dhuisy

Bulletin Municipal



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Cher Amis,

Ne sentez-vous pas poindre depuis quelques jours cette petite douceur qui annonce le printemps ?

Nous attendions tous ce moment, après ce rude hiver enneigé. Rien à voir avec les moins 20° et les hauteurs conséquentes de neige d'antan me dirons les plus anciens.

Néanmoins, je voulais remercier les conseillers municipaux Sébastien MEUNIER et Franck VANLANGENDONCK ainsi que Christian PETIT, le cantonnier, qui ont oeuvré pour que toute la population trouve les rues et routes entourant le village les plus dégagées possible pour partir travailler.

Michèle GLOAGUEN

Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire

Page 2 Vie Pratique

État Civil

**Page 3 Adresses Utiles
Travaux
Guide Pratique**

**Page 4 Fêtes et Association
Agenda du Trimestre
Dhuisy : Un peu d'Histoire**

Vie Pratique

Mairie :

Place de la Mairie
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.66.76
Fax : 01.64.36.00.01
mairie.dhuisy@wanadoo.fr

École CE 2 :

Directrice : Nathalie
BOUCHER
Tel : 01.64.35.69.81

Gendarmerie :

77440 Lizy Sur Ourcq
Tel : 01.60.01.70.10

Pompiers :

77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.61.50.50

Entreprises :

Carrosserie Richard Frères

rue verte
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.59
Fax : 01.64.35.68.38
richard-freres@wanadoo.fr

Ferme de Loisirs de Dhuisy

4 Grande rue
77440 Dhuisy
Tel : 01.64.35.60.51
Fax : 01.64.36.01.61

Déchetterie :

77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.27.00
Accessible gratuitement
aux habitants du canton

Ramassage des ordures à Dhuisy :

Lundi : Papier Bac Bleu
Mardi : Déchets verts en
sacs à retirer en mairie
Mercredi : Déchets
ménagers

Verres :

Des Containers sont
disponibles sur la place en
face du Cimetière

INFORMATIONS

Modification du Conseil Municipal

Jean François BODIN a démissionné de son poste de 1er Adjoint, il est parti s'installer avec sa famille en Bretagne.
Les conseillers restant, bien que très motivés et participatifs, conscients de leur responsabilités familiales et professionnelles n'ont pu dégager suffisamment de temps pour se porter candidats au poste d'adjoint., Marie Pierre RICHARD devient 1^{er} adjoint.

Rappel (voir bulletin n°2)

Pour tout projet de travaux ou d'aménagement relatif à votre habitation vous devez impérativement passer en Mairie faire une déclaration de travaux. Selon les cas vous aurez un dossier à constituer (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou à déposer une simple déclaration de travaux. Les textes législatifs punissent sévèrement toute entrave à la réglementation.

Article **L480-4 du code de l'urbanisme**

Une idée au service de tous :

En période de neige et si chacun balayait devant sa porte cela éviterait quelques malencontreuses glissades. La Mairie peut vous proposer du sel.....(soyons optimistes...maintenant ce sera pour l'hiver prochain)

Vous recherchez un Emploi ?

Relais Maison de l'Emploi du Pays de l'Ourcq Accueil de proximité
Objectifs relais des structures de l'insertion professionnelle..
Accueil et informations auprès des entreprises. Tous publics
Personne à contacter Mr Mougnot **Téléphone** 01.60.61.12.67

ANPE de La Ferté Sous Jouarre 5, rue de la Gare 77260 La Ferté
s/Jouarre du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h tel
01.60.32.25.50

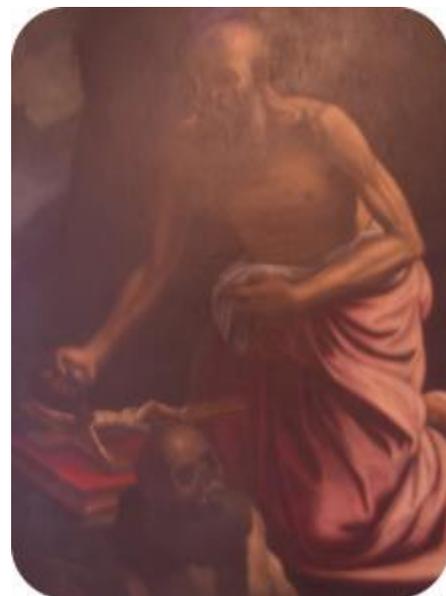
État Civil

Décès : 18 janvier 2009 Madame Jacqueline
DELAROSE née MAZET (80 ans)
22 janvier 2009 Monsieur Georges AMABLE
(80 ans)
7 février 2009 Monsieur Hilario GONZALEZ
MERA (80 ans)

Messe à DHUISY

Dimanche 5 avril 2009 à 9 heures 30
(Messe des Rameaux)
Samedi 6 juin 2009 à 18 heures 30

La Mairie vous accueille
Lundi de 9 h à 12 h
Jeudi de 14 h à 17 h 30
et sur R.DV au 01.64.35.66.76
www.dhuisy-village.com



Restauration peinture de
Saint Jérôme

TRAVAUX

Ça bouge à Dhuisy !!!

Comme certains ont pu le constater, ça bouge à Dhuisy : la mairie a fait l'acquisition d'un terrain rue de Montreuil, près du lavoir de Chambardy.

Avec le concours de Mme Ferron, paysagiste, et de M. Bouchet, architecte, la commune envisage l'aménagement d'une aire de stationnement et de détente.

Nous vous tiendrons informer régulièrement de l'avancé de ce projet dans les Bulletins Municipaux à venir.



Guide Pratique :

Energie-bois : se chauffer sainement

Comme tout ce qui brûle, le bois peut produire des gaz et des particules, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, en quantité d'autant plus importante que l'apport d'air neuf est insuffisant dans le foyer de combustion que le bois est contaminé par des transformations, que le foyer est ouvert, que le tirage est mauvais.

S'assurer d'une bonne installation

Tous les équipements de chauffage au bois **doivent avoir une entrée d'air extérieure** pour assurer une bonne combustion, éviter la production d'imbrûlés et de monoxyde de carbone et prévenir tout refoulement

Cette entrée d'air frais doit être placée face aux vents dominants ou sur les cotés et non à l'opposé. Elle peut être fermée lorsque la cheminée ne fonctionne pas. Si l'habitation est équipée d'une extraction d'air mécanique (VMC), cette entrée d'air est obligatoire et il est alors impératif de vérifier le bon tirage de la cheminée

Le conduit de fumée doit desservir un seul foyer, être étanche et sans fissure, avoir une trappe de fermeture du conduit lorsqu'il n'est pas utilisé, avoir le moins de dévoiements possible et une bonne isolation thermique pour éviter les condensations et les dépôts de bistre. Lors des passages d'étages ou de toitures, il est indispensable que le conduit, en particulier d'un foyer fermé, respecte " l'écart du feu", distance de 16 cm de tout élément combustible, car la température des gaz de combustion de ces équipements très élevée, supérieure à 400 °C, est à l'origine de nombreux feux de cheminée.

Le tubage inox est fortement conseillé en cas de rénovation d'une ancienne cheminée, mais aussi pour une maison neuve. Il rend le conduit parfaitement étanche et permet de régler les problèmes de mauvais tirage.

La hauteur de la sortie en toiture doit dépasser de 40 cm la faîte du toit du bâtiment où est installée la cheminée.

Il faut ramoner le conduit deux fois par an dont une fois pendant l'utilisation pour éliminer le goudron, améliorer le tirage et économiser du combustible. Le ramonage chimique qui consiste à mettre "une bûche" spéciale dans le feu est relativement **inefficace**, voire dangereuse. La majorité des compagnies d'assurance ne reconnaissent pas cette technique et le règlement sanitaire ne la prend pas en compte.

Ne pas faire feu de tout bois

Il ne faut jamais brûler de bois humide qui dégage beaucoup de vapeur d'eau. La température de combustion baisse et beaucoup de polluants sont alors émis. Le bois doit être le plus sec possible, après stockage de quinze à vingt-quatre mois. Le séchage ne pourra s'effectuer correctement que si le bois est fendu.

Il importe de ne jamais brûler de bois teint, peint ou traité, de l'aggloméré, des matières de plastique, des magazines et des déchets domestiques. **La combustion de ces matières libère des produits chimiques toxiques extrêmement polluants.**

Adresses Utiles

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Av. Louis Delahaye
77440 Ocquerre
Tel : 01.60.61.55.00

Électricité : EDF

Tel : 08.10.68.66.92
www.edf.fr

Sous-Préfecture

Cité administrative du Mont Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.90.09.83.77

Trésorerie

6 rue Raoul de Presle
77440 Lizy sur Ourcq
Tel : 01.60.01.76.47

Centre des Impôts

Cité admi. du Mt Thabor
77100 Meaux
Tel : 01.64.35.32.39

Palais de justice

Place de l'Europe
77100 Meaux
Tel : 01.60.09 75.00

Assistance Sociale Unité d'action sociale

31 rue du Palais de Justice
77100 Meaux
Tel : 01.64.36.42.00

Caisse d'allocations familiales

1 av. de la République
77100 Meaux
Tel : 01.60.09.80.80

Urgence assistance

Centre anti-poison

Tel : 01.40.05.48.48

Enfance maltraitée

Tel : 01.42.96.26.26

Personnes âgées, Adultes Handicapés

Tel : 39.77

FETES ET MANIFESTATIONS

Fête de Noël Dhuisy

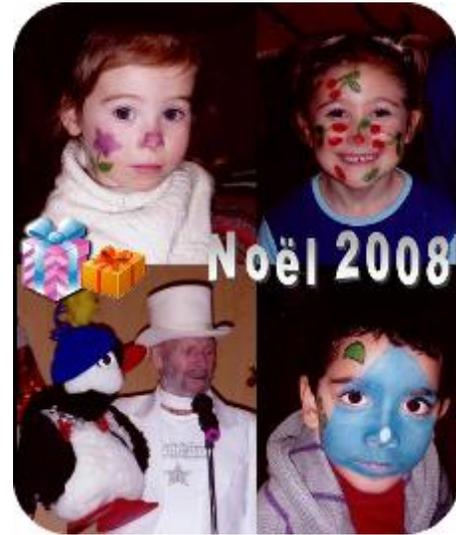
La fête de Noël à la Dhuiséenne, a rassemblé, encore cette année, les plus jeunes et les anciens autour des traditionnels sapin décoré et goûter bien appréciés de tous

Cette année, ce fût NESTOR Le Pingouin qui anima l'après-midi, suivi de la " mère Noël <chanteuse et maquilleuse d'enfants>

Des enfants impatients de l'arrivée du Père Noël !!

... et celui qui se faisait attendre, finit par arriver, distribua ses jouets et ses colis dans la joie et la bonne humeur.

Une après-midi agréable qui devrait se renouveler en décembre prochain !!! -



Manifestations à Venir
-21 mars
Loto
-11 Avril :
Chasse aux Œufs
-16/17/18 mai:
fête communale
-17 mai
brocante

Un Peu d'histoire ...

L'ÉGLISE

L'église de DHUISY est dédiée à la translation de Saint Nicolas. Elle possède un très beau retable d'autel ; le tableau qu'il renferme figure l'Adoration des Mages ; les panneaux latéraux représentent, à droite Saint Louis et un évêque écrivant, à gauche Charlemagne et un pape. Ce retable vient de l'ancien château de La Trousse où le peintre MIGNARD a fait plusieurs séjours et y a travaillé. Les détails de l'ornementation, les nombreux anges groupés en haut du tableau de l'Adoration rappellent la manière de MIGNARD. Il est permis de penser que ces peintures ont été exécutées par lui ou sous sa direction.

LE CLOCHER a été reconstruit en 1868. La cloche qu'il renferme porte l'inscription suivante : « l'an mil huit cent soixante huit, j'ai été bénite sous l'invocation de la Sainte Vierge, j'ai été nommée **Jeanne Rose** », par M. Claude Jean-Baptiste Amédée DASSY, propriétaire à DHUISY, et par Mme Rose Suzanne Estelle DASSY, comtesse LE BOULENGER ; Léon Firmin SALMON, curé ; M. Jean-Baptiste LALLEMENT, maire ; M. François Théodore NOEL, adjoint ; MM. Victor SIMON, François CAQUELARD, François BONNET, Auguste NOEL, Nicolas GIRAUT, Stanislas MARTIN conseillers municipaux ».

LE CIMETIÈRE était au devant et autour de l'église. Il a été, dans le cours du siècle dernier, transféré à l'est de la commune et s'est agrandi, en 1881, d'un terrain offert gratuitement par MM. Charles et Amédée DASSY.

